

FP 14 - LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT

COMPOSANTE Faculté de Droit et Science Politique

DUREE

7 heures sur une journée

DATES

Nous consulter

HORAIRES :

cf. emploi du temps

LIEU

Aix-Marseille Université
Centre de droit du sport
110 La Canebière - 13001 Marseille
Possibilité de suivre en visio-conférence.

ACCESIBILITE LOCAUX : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

COUT/TARIF

895 € net de taxe
Établissement non soumis à la TVA

ORGANISATION

Inter - Possibilité en intra (pour les tarifs : nous consulter)
Session limitée à 10 personnes

SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation, remise de l'attestation de compétences et de fin de formation et formation validée au titre de la formation continue des avocats

OBJECTIFS

- Identifier les différents contentieux internationaux du sport susceptible d'être traités par le Tribunal arbitral du sport.
- Présenter l'organisation du Tribunal arbitral du sport.
- Analyser l'indépendance du TAS par rapport au mouvement sportif.
- Identifier le droit applicable au fond des litiges traités par le TAS.
- Déterminer les recours contre les sentences du TAS.

PUBLIC

Avocats, juriste de clubs, managers (responsables RH, DAF, responsables marketing et/ou communication, etc.), agents sportifs

PRE-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Professionnels souhaitant professionnaliser et approfondir leurs savoir-faire

PROGRAMME

- I. **L'organisation du TAS**
 - A) L'administration et le financement du TAS
 - B) Les organes du TAS
 - C) L'indépendance du TAS
- II. **Le consentement à l'arbitrage du TAS**
 - A) Un arbitrage forcé
 - B) La clause d'arbitrage par référence
- III. **L'arbitrabilité des litiges devant le TAS**
 - A) Le présupposé de l'arbitrabilité des litiges sportifs
 - B) Le champ d'application
- IV. **Les voies de recours devant le TAS**
 - A) Une juridictionnalisation poussée de la procédure arbitrale
 - B) Un ordre juridique sportif renforcé

**Les + de la formation**

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier (présentiel)
- Remise support électronique

Responsable de la formation

Jean Michel MARMAYOU
Directeur du Centre de droit du sport

Renseignements pédagogiques

Nathalie LATIL-PENEAU
nathalie.peneau@univ-amu.fr

Renseignements et inscriptions

fpc-entreprises@univ-amu.fr
04.13.94.21.21

Taux de satisfaction : 99%

Taux de réussite : NC

Taux d'insertion : NC

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention

Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap



LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation formative

MODALITES d'ACCES : fpc-entreprises@univ-amu.fr

QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille



INTERVENANT : Mathieu MAISONNEUVE

Curriculum vitae synthétique

- Professeur de droit public
- Arbitre au TAS
- Conciliateur CNOSF
- Arbitre à la CAS

